Mandat de facturation

Modèle à compléter, à signer avant la première facture

Le mandant (l'entreprise)

Dénomination, ou nom et prénom de l'entrepreneur individuel :

Forme juridique :

SIREN ou SIRET :

Adresse :

Représenté par (nom, prénom et qualité) :

Le mandataire

Nom et prénom, ou dénomination :

Adresse :

Adresse e-mail du compte Kipaye utilisé :

1. Objet

Le mandant confie au mandataire, qui l'accepte, l'émission matérielle de ses factures, ainsi que des devis et avoirs qui s'y rattachent, en son nom et pour son compte, avec le logiciel Kipaye.

2. Étendue

- ☐ Toutes les opérations du mandant, du … au …
- ☐ Seulement les opérations suivantes : …
- ☐ Factures rectificatives et avoirs compris

3. Prise d'effet et durée

Le mandat prend effet avant la première facture émise par le mandataire. Chaque partie peut y mettre fin à tout moment, par écrit ; les factures déjà émises restent valables.

Date de prise d'effet :

- ☐ Durée indéterminée
- ☐ Jusqu'au …

4. Établissement des factures

Les factures portent toutes les mentions obligatoires, comme si le mandant les établissait lui-même, et suivent sa numérotation. Le mandataire les établit à partir des informations transmises par le mandant.

5. Acceptation et contestation

Le mandataire transmet au mandant un double de chaque facture. Le mandant peut contester une facture : une facture rectificative ou un avoir est alors émis.

Délai de transmission du double après l'émission (en jours) :

- [] Le mandant accepte chaque facture expressément
- [] Le mandant accepte une facture s'il ne la conteste pas dans les … jours

6. Responsabilité du mandant

Le mandant reste responsable de ses obligations de facturation, de déclaration et de paiement de la TVA, y compris pour les factures émises par le mandataire. Il prévient le mandataire de tout changement (adresse, régime de TVA, dirigeant) et vérifie auprès de son service des impôts les formalités éventuelles liées à ce mandat.

7. Sous-mandat

Le mandataire ne confie pas cette mission à une autre personne sans l'accord écrit et préalable du mandant.

8. Conservation

Chaque partie conserve un exemplaire signé. Le mandant le garde avec ses factures, pendant toute la durée légale de leur conservation.

Fait à … , le … , en deux exemplaires.

Signature du mandant, précédée de « Bon pour mandat »	Signature du mandataire, précédée de « Bon pour acceptation »

Modèle fourni par Kipaye à titre indicatif : il ne constitue pas un conseil juridique. Adaptez-le à votre situation. Kipaye peut vous demander ce mandat signé pour vérifier votre droit d'agir pour l'entreprise.